

Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 24 avril 2018

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, **le 24 avril 2018 à 19 heure 30**.

Ordre du jour

Séance publique

Population / Etat-Civil

1. LM - 2018 - 572 - Règlement communal sur les cimetières - Approbation

Finance - Comptabilité

- 2. PL (CV) 475.5 Comptes CPAS 2017 Présentation pour tutelle conseil communal
- 3. BP 475 Comptes 2017 Arrêt.

Direction Générale

4. AL - 633.6 - Projet Filux - Attractivité Médecine Générale

Conseiller en Prévention

5. PP-861 – ANALYSE DE RISQUES ET MISE EN CONFORMITE - ADMINSTRATION COMMUNALE, HALL DES SPORTS ET BATIMENT POLYVALENT - 2018 - Approbation de la convention avec le SIPP Provincial

Technique

- 6. PP 570.4 M. E. GEORIS Demande d'entreposage de bois sur le domaine public communal rue du Ruisseau à TELLIN
- 7. PP 570.4 M. et Mme Olivier BAUDRI Demande de mise à disposition précaire et gratuite de l'excédent de voirie sis derrière la fonderie à Tellin 2018.

Communication - Autorisations

8. MR-9.702 Intercommunale IMIO - Assemblée générale ordinaire du 07 juin 2018. 10. MR-504.31 Motion - Visites domiciliaires

Enseignement

9. VG-551 Enseignement - Annonce des emplois vacants 2017-2018 - Approbation

Séance à huis clos

Communication - Autorisations

11. VG-397.2 Personnel enseignant - Ratifications.

Enseignement

12. VG-397 Personnel enseignant - Nomination d'une enseignante maternelle pour un mi-temps supplémentaire

Direction Générale

13. AL - 397 - Situation financière - Réorganisation des ressources humaines - Audition - Décision de licenciement.

Fait à Tellin, le 13 avril 2018

Par le Collège Communal,

LAMOTTE A.

La Directrice générale

Lould

Le Bourgmestre

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers : Le lundi 23 avril à 17h.